

Le Service Civique



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous

« Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, le Service Civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général »



Le Service Civique :

→ En bref

L'objectif du Service Civique est de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un cadre d'engagement, tant citoyen que professionnel. Ils pourront alors acquérir de l'expérience, monter en compétences et gagner en confiance, quel que soit leur niveau de formation.

Le volontaire s'implique sur une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

L'engagement s'effectue auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger et donne lieu au versement d'une indemnité par l'État et par la structure d'accueil.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Une mission de 6 à 12 mois (non renouvelable) ;
- Une durée hebdomadaire de 24 heures au minimum ;
- Une ouverture de droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;

Liens utiles :

<http://www.service-civique.gouv.fr/jeunes-volontaires/?gclsrc=aw.ds>

→ Quelle plus-value pour vous ?

- S'engager sur un projet citoyen
- Apporter une première expérience au jeune volontaire
- Renforcer l'équipe sur une mission complémentaire citoyenne
- Bénéficier d'une prise en charge partielle de l'indemnité et du tutorat par l'Etat (indemnité perçue par le jeune : 522,87 € - prise en charge de l'Etat : (522,87 € + 107,59 € sur le tutorat) chiffres à revoir